

# REGLEMENT GENERAL 2011/2012

PRENATIONAL MASCULIN  
EXCELLENCE MASCULIN  
HONNEUR MASCULIN  
PRENATIONAL FEMININ  
EXCELLENCE FEMININ  
MOINS DE 19 ANS MASCULIN  
MOINS DE 19 ANS FEMININ  
MOINS DE 17 ANS FEMININ  
MOINS DE 17 ANS MASCULIN  
MOINS DE 15 ANS MASCULIN  
MOINS DE 15 ANS FEMININ  
MOINS DE 14 MASCULIN  
MOINS DE 14 FEMININ

## ARTICLE 1 : RECOMPENSES

Chaque compétition est dotée d'un fanion ou d'une coupe.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à une compétition régionale, les clubs devront :

- \* . Etre affiliés à la F.F.H.B.
- \* . S'engager à respecter les statuts et règlements intérieurs de la Fédération et de la Ligue Dauphiné-Savoie ainsi que le règlement particulier de ces compétitions.
- \* Être en conformité avec le règlement de la CMCD.
- \* L'engagement des équipes dans les championnats jeunes doit être complété par l'inscription d'un certain nombre de JA de niveau régional. Ce nombre est fonction du nombre d'équipes engagées (Voir règlement arbitrage voté à l'AG 2010).

La date de clôture des engagements est fixée par la commission sportive pour les adultes et pour les jeunes. Dans le cas où un club déclarerait forfait après parution des calendriers, il sera automatiquement remplacé jusqu'au 20 AOUT selon l'ordre fixé par la commission sportive. Passée cette date, il ne sera pas remplacé mais l'engagement sera du (voir statuts fédéraux).

## ARTICLE 3 : REGLEMENT FINANCIER

Le règlement financier se décompose comme indiqué dans le tableau financier joint au rapport des commissions AG 2011.

## ARTICLE 4 : QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

- \* Dans les catégories « adultes », tout joueur ayant pratiqué N/2 dans une ou plusieurs équipes de niveau supérieur ne peut plus jouer dans une division de niveau inférieur à celle-ci.

EX : Championnat POULE DE 12 : si un joueur participe à 11 rencontres, il ne peut plus jouer au niveau inférieur.

- \* Les clubs doivent satisfaire aux différentes obligations de la CMCD.
- \* La possibilité d'utiliser 5 licences B (mutation) n'est autorisée qu'au niveau national +15 féminin et +16 masculin. Dans les championnats départementaux et régionaux la règle des 3 licences particulières demeure : soit (3B) ; soit (2B + 1E) ; soit (2E +1B).

## **ARTICLE 5 : FORMULE DE L'ÉPREUVE**

Elle est propre à chaque compétition et ainsi définie par le règlement particulier de chaque épreuve.

## **ARTICLE 6 : MONTEES ET DESCENTES**

La formule des montées et descentes vous est adressée en annexe.

Repêchage ou accession supplémentaire : les clubs devront faire parvenir une demande à la ligue avant le 15 MAI.

***Les clubs sanctionnés au cours de la saison d'un match perdu par forfait ne seront pas repêchables. (AG 2005)***

***Un club ne pourra pas être repêché deux années consécutives.***

## **ARTICLE 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES**

### **1. CONCLUSION**

Chaque club recevant est tenu de saisir ses conclusions dans le logiciel gest'hand 45 jours au moins avant le déroulement de la rencontre (il vous est possible de modifier une conclusion jusqu'à J - 45). A J - 45 jours, le club visiteur et la ligue reçoivent automatiquement la conclusion de match par mail. Plus d'envoi papier.

Sans nouvelles du club 45 jours avant le match, une amende est infligée au club fautif.

Voir règlement fédéral

Pour toute demande de modification (gymnase, heure) dans la période des 45 jours qui précède le match, utiliser la procédure de report gest'hand.

### **2. HORAIRES**

Pour les adultes les matchs peuvent se conclure le samedi de 18 h à 21 h et le dimanche de 11 H 00 à 16 H.00.

Pour les jeunes les matchs peuvent se conclure le samedi jusqu'à 19 H et le dimanche de 11 H 00 à 16 H 00.

Toutefois, un accord préalable peut se conclure entre les deux clubs intéressés. Il est donc possible de conclure des rencontres le vendredi soir ou en semaine.

**DANS TOUS LES CAS IL FAUT QUE L'EQUIPE QUI SE DEPLACE AIT LA POSSIBILITE MATERIELLE DE SE DEPLACER JUSQU'AU LIEU DE COMPETITION ET QUE LE RETOUR NE SOIT PAS TROP TARDIF.**

**EN CAS DE DESACCORD, LA COMMISSION TRANCHERA.**

La dernière journée, toutes les rencontres doivent se dérouler le samedi.

**Chaque club, en fonction du nombre d'équipes adultes ou jeunes inscrites dans les championnats de ligue, à l'exception des moins de 14 ans, devra évoluer à domicile obligatoirement un certain nombre de fois le dimanche ; ces dimanches seront applicables à l'équipe choisie par le club.**

<b>Une équipe</b>	<b>3 dimanches dont 1 avant le 31 décembre</b>
<b>Deux équipes</b>	<b>6 dimanches dont 3 avant le 31 décembre</b>
<b>Trois équipes</b>	<b>9 dimanches dont 4 avant le 31 décembre</b>
<b>Quatre équipes</b>	<b>12 dimanches dont 6 avant le 31 décembre</b>
<b>Cinq équipes</b>	<b>15 dimanches dont 7 avant le 31 décembre</b>
<b>Six équipes</b>	<b>18 dimanches dont 9 avant le 31 décembre</b>
<b>Sept équipes</b>	<b>20 dimanches dont 10 avant le 31 décembre</b>

**Une pénalité financière de 100 euros par manquement sera appliquée.**

### **3. DEPLACEMENTS**

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes les dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre conformément à l'horaire fixé sur la conclusion de rencontre, quelles que soient les conditions de voyage.

Tous les remboursements officiels de déplacement seront effectués sur la même base que les péréquations : Voir tableau financier saison EN COURS.

#### **4. LICENCES**

Pour participer à une compétition, le joueur doit être licencié.

En cas d'absence de présentation de licence, le joueur peut évoluer avec présentation d'une pièce d'identité ; mentionner alors LNP (Licence Non Présentée) à la place du N° de licence sur la feuille de match. Ceci entraînera les sanctions financières prévues au règlement.

#### **5. EQUIPEMENTS**

Les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées dans gest'hand ; si les couleurs des clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit en changer. Sur terrain neutre, le club ayant effectué le plus court déplacement doit changer de couleur. Si les arbitres déclarent ne pas pouvoir officier en raison des couleurs de maillots le match sera à rejouer à la charge exclusive du ou des club (s) fautif (s).

Chaque joueur des équipes participant aux épreuves régionales doit avoir un numéro au dos (20 cm) et devant (10 cm) distinct de ses partenaires. Obligation de le mentionner sur la feuille de match.

Le capitaine de l'équipe doit porter sur son maillot un signe distinctif (brassard). En cas de disqualification ou d'expulsion, celui-ci doit désigner son remplaçant.

Chaque club doit fournir un ballon réglementaire. En cas d'absence ou de présentation de ballons non réglementaires par les deux clubs, le club visité sera déclaré battu par pénalité. Sur terrain neutre, le club ayant effectué le plus court déplacement sera déclaré battu par pénalité.

L'arbitre désigne le ballon de la rencontre.

#### **6. FEUILLES DE MATCHES**

##### Feuille de match informatisée

À partir de la saison 2011-2012, les clubs devront utiliser la feuille de match informatisée. Son utilisation respectera les informations données par les personnes référentes de la ligue.

VOIR ARTICLE 99 des règlements généraux

#### **REMISES DE MATCHES - MATCH ARRETE**

Les dates de report programmées au calendrier sont à prendre en compte comme des dates officielles de rencontres sportives. De ce fait, lorsque la ligue se trouve dans l'obligation de reporter une journée de championnat, les rencontres se dérouleront comme elles étaient prévues au calendrier et à la date imposée par la ligue. Cette date sera prioritaire et décalera à une autre date les reports ponctuels éventuellement prévus. Les clubs recevant enverront leur conclusion sans demander l'accord préalable des clubs visiteurs, tout en respectant les créneaux horaires prévus au règlement.

Les remises de matches seront limitées. Quelques dérogations pourront être accordées par la commission sportive. Quoi qu'il en soit, les matches non joués seront placés par la ligue en priorité dans les dates réservées aux reports.

**PROCEDURE** : le club doit saisir sa conclusion de match initiale ; il se met ensuite d'accord avec le club adverse sur la nouvelle date et heure proposées puis il effectue une demande de report de match dans gest'hand ; demande qui devra être validée par la ligue. S'il y a désaccord entre les 2 clubs, la ligue jugera le bien fondé de la demande et statuera. Une nouvelle conclusion est adressée par mail ; en cas de difficultés, consulter le manuel en ligne en page d'accueil dans gest'hand.

***En cas de match arrêté pour cas de force majeure et hors cas de discipline, la commission pourra décider de faire rejouer la rencontre pour le temps restant à courir, avec le score au moment de l'arrêt, le jeu***

*reprenant par un jet correspondant à la situation de jeu au moment de l'arrêt. Les frais du match seront à la charge du club fautif, ainsi que les frais de déplacements de l'équipe visiteuse.*

*Si une des 2 équipes ne veut pas rejouer la rencontre elle sera déclarée perdante sur le score de 0/20 pour les matches qui se jouent en 2X30' et 0/10 pour les autres matches mais marquera le point de la défaite.*

## **7. HOMOLOGATION RENCONTRES**

Application règlement F.F.H.B.

## **ARTICLE 8 : SALLES ET POLICE DES TERRAINS**

1. Les compétitions régionales doivent obligatoirement se dérouler dans des salles classées ayant un tracé minimum de 38 x 18 m, comporter au moins une table pour le chronométrateur, une chaise et deux bancs, un panneau d'affichage avec un chronomètre mural. Les salles doivent être ouvertes au moins une heure avant la rencontre et posséder un téléphone pour les urgences.
2. Les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion de cette rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public. Ils doivent prévoir, à l'intention des officiels désignés par la ligue (délégués ou arbitres) un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin que ceux-ci puissent y mettre à l'abri leur voiture personnelle s'il y a lieu.

Dans le cas de manquement, les dirigeants responsables sont passibles d'une sanction : de même, la suspension des joueurs ou du terrain peut être prononcée.

Des peines sévères sont infligées aux joueurs et dirigeants dont la conduite a été un sujet d'incidents et de troubles à l'occasion de la rencontre et, notamment, pour toute attitude inconvenante vis-à-vis du corps arbitral, des officiels et du public.

En cas de match arrêté de la faute exclusive d'une équipe, la rencontre sera rejouée aux frais exclusifs de cette équipe (déplacement, arbitrage, délégué. SI les deux équipes SONT fautives, la rencontre sera rejouée aux frais des deux clubs (déplacement, arbitrage, délégué) EN UN LIEU DETERMINE PAR LA COMMISSION SPORTIVE.

3. La commission sportive peut s'assurer du bon déroulement des compétitions. A cette fin, elle a la possibilité de désigner, à son initiative ou à la demande, un délégué officiel. Cet officiel assume toutes les responsabilités et prend toute initiative pour assurer le bon déroulement de la rencontre concernée. Une place lui est réservée à la table des officiels, lui permettant d'être en relation avec les arbitres. Il rend compte à la commission sportive. Ce rapport pourra être consulté au siège de la Ligue. Un club qui demande un délégué officiel en supporte les frais : indemnité de séjour et indemnité de déplacement : même taux kilométrique que l'arbitre (voir tableau financier).

Le service médical doit être assuré par le club organisateur.

## **ARTICLE 9 : FORFAITS - PENALITES**

1. Tout club déclarant forfait général entre la date de clôture des engagements et le début du championnat perd ses droits d'engagement.
2. En cas d'un premier forfait isolé, le club fautif sera pénalisé. Voir règlement financier.
3. Dans toutes les catégories, trois forfaits aboutissent au forfait général ; six pénalités aboutissent à la mise hors championnat.
4. Lorsqu'une équipe arrive en retard mais que la rencontre a la possibilité matérielle de se dérouler (deux collectifs présents et créneau horaire suffisant), la rencontre doit avoir lieu et c'est la commission sportive qui décidera de la suite à donner après l'étude des rapports des différentes parties et de l'arbitre.

Une équipe forfait est redevable d'une pénalité financière prévue au guide financier augmenté des frais de péréquation

5. Pénalité pour joueur non qualifié  
Lorsque le même joueur participe à plusieurs journées de championnat sans être qualifié, le premier match est perdu par pénalité. Les matches suivants sont perdus par pénalité avec amende correspondant au premier forfait.
6. Multiparticipation :  
Lorsqu'un joueur participe à plusieurs rencontres dans le même week end (hors LNH et statuts particuliers) : seule la première rencontre (chronologiquement parlant) sera homologuée. Toutes les autres seront déclarées perdues par pénalité.

## **ARTICLE 10 : PROPAGANDE**

Les clubs organisateurs doivent employer tous les moyens de propagande à leur disposition : articles de presse, banderoles, affiches, etc. ...

## **ARTICLE 11 : FRAUDE**

En cas de fraude reconnue par la commission compétente : se reporter au barème fédéral des sanctions.

## **ARTICLE 12 : PEREQUATION**

Il sera calculé une péréquation pour les déplacements de toutes les équipes évoluant en ligue. Base de remboursement : 0.75€ du KM.

## **ARTICLE 13 : DUREE DE LA SAISON**

Une saison sportive ne se termine que par la tenue de l'Assemblée Générale. Jusqu'à cette date, les clubs doivent donner priorité aux rencontres officielles par rapport aux tournois et matches amicaux.

Toutes les dates comprises entre le début et la fin de la saison sont susceptibles d'être utilisées par la commission sportive comme dates de report.

## **ARTICLE 14 : NON RESPECT DE LA CMCD**

Se reporter au règlement particulier de la CMCD

## **ARTICLE 15 : ACCESSION / RELEGATION**

L'accession et la relégation des équipes de ligue sont dictées par un tableau proposé en début de saison. Elles sont tributaires du nombre de clubs relégués de N3M et N3F dans notre ligue.

Cas particuliers :

Lorsqu'une équipe classée 1<sup>ère</sup> ne peut prétendre à l'accession, sa place pourra être proposée au second de sa poule.

Pour la relégation, le comptage des équipes reléguées se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les équipes mises hors championnat par la commission sportive.)

## **ARTICLE 16 : RELATIONS ENTRE EQUIPES D'UN MÊME CLUB**

16-1 : Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer dans des divisions régionales consécutives

16-2 : En cas de relégation d'une équipe, l'article 16-1 sera appliqué

16-3 : La possibilité d'accession d'une équipe est soumise à l'article 16-1

Des clubs pourront être repêchés sur dossier.

## **ARTICLE 17 : RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS**

Respect des statuts et règlements F.F.H.B.

La commission étudiera tous les cas litigieux et particuliers

## **ARTICLE 18 : FAIR PLAY**

Conformément aux vœux de la F.F.H.B., un protocole devra se dérouler AVANT et APRES le match : les joueurs des deux camps se serrent la main et saluent les arbitres.

## **ARTICLE 19 : REGLEMENT FINANCIER ARBITRAGE**

Les arbitres sont désignés par la C.R.A. et indemnisés, dans toutes les catégories, par les clubs recevant avant le début de la rencontre suivant une grille de remboursement établie par la C.R.A. Une péréquation par poule sera établie par la ligue en fin de saison.

## **ARTICLE 20 : NON PREVUS**

Tous les matches sont régis par le code d'arbitrage. Les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la ligue qui se réserve le droit, entre autre, d'apporter pour le cas de force majeure, des modifications aux calendriers établis.

Nota : Les dirigeants se reporteront, indépendamment du présent règlement, au règlement particulier de chaque épreuve régionale et aux statuts et règlements de la F.F.H.B.

## **REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL MASCULIN**

### **1/ ENGAGEMENT**

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive.

### **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les équipes réserves de national, évoluant en prénational qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 89 (21 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

### **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

### **4/ ACCESSION**

Le champion de prénational accède en N3 (voir toutefois article 15 des règlements généraux et article 2 du règlement particulier)

### **5/ RELEGATION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive). (voir tableau)

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL FEMININ

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Les joueuses nées en 1995 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les équipes réserves de national, évoluant en prénational qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 89 (21 ans) et avant. (*Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs*).

Sanction : Pas d'accession possible.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B. (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

## 4/ ACCESSION

Le champion de prénational accède automatiquement à la division N3. (voir toutefois article 15 des règlements généraux et article 2 du règlement particulier)

## 5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE MASCULIN

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

## 4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion. (voir toutefois article 15)

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

## 5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE FEMININ

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Les joueuses nées en 1995 et avant peuvent participer à cette compétition.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

## 4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion. (voir toutefois article 15)

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

## 5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT HONNEUR DE LIGUE MASCULIN

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

## 4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion. (voir toutefois article 15)

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

## 5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 19 ANS MASCULIN

## ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes reléguées du championnat de France -18 ans ; aux 3 champions de comité -18 ans et aux équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la N<sup>ème</sup> place du championnat - 17 ans ligue 2010/2011. En cas de désistement, repêchage en -17 ans dans l'ordre du classement puis à tout club qui en fait la demande en fonction des places disponibles.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de cette catégorie.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 3

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 17 ANS MASCULIN

## 1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes classées de la 6<sup>ème</sup> à la 14<sup>ème</sup> place du championnat - 15 ans ligue 2010/2011 (En cas de désistement, repêchage en -15 ans dans l'ordre du classement)-et à 3 équipes issues des championnats de comité - 16 ans (1 pour 26/07 ; 1 pour 38 et 1 pour 73/74).

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de cette catégorie.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 3

L'équipe qui termine première du niveau le plus haut est déclarée championne de ligue et accède au championnat de France -18 ans

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 16 ANS RHONE/ALPES MASCULIN

## ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place du championnat - 15 ans ligue 2011/2012. En cas de désistement, repêchage en -15 ans dans l'ordre du classement.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 10 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 25 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 2

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 15 ANS MASCULIN

## 1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux 9 équipes du championnat - 14 ans ligue 2010/2011 ; à 3 équipes issues des compétitions de comité -14 ans (1 pour 26/07 ; 1 pour 38 et 1 pour 73/74 Chaque comité désigne une équipe en fonction de ses propres critères).

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 25 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 2

L'équipe qui termine première est déclarée championne de ligue.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 19 ANS FEMININ

## ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes reléguées du championnat de France ; aux 3 champions de comité -18 ans et aux équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la N<sup>ème</sup> place du championnat - 17 ans ligue 2010/2011. En cas de désistement, repêchage en - 17 ans dans l'ordre du classement puis à tout club qui en fait la demande en fonction des places disponibles.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueuses de cette catégorie.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueuses utilisent un ballon de taille 2

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 17 ANS FEMININ

## 1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> place du championnat - 15 ans ligue 2010/2011 (En cas de désistement, repêchage en -15 ans dans l'ordre du classement)-et à 3 équipes issues des championnats de comité - 16 ans (1 pour 26/07 ; 1 pour 38 et 1 pour 73/74)

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueuses utilisent un ballon de taille 2

L'équipe qui termine première est déclarée championne de ligue et accède au championnat de France -18 ans

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 15 ANS FEMININ

## 1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes classées de la 10<sup>ème</sup> à la 13<sup>ème</sup> place du championnat -15 ligue de la saison 2010/2011 ; aux 9 équipes du championnat - 14 ans ligue 2010/2011 ; à 3 équipes issues des compétitions de comité -14 ans (1 pour 26/07 ; 1 pour 38 et 1 pour 73/74 Chaque comité désigne une équipe en fonction de ses propres critères).

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat à 16 équipes réparties en 2 poules géographiques de 8

Organisation des finalités :

À l'issue de cette première phase :

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule se disputeront les places de 1 à 4.

Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule se disputeront les places de 5 à 8.

Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule se disputeront les places de 9 à 12.

Les équipes classées 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de chaque poule se disputeront les places de 13 à 16.

ATTENTION : un club qui fait deux forfaits sur la 2<sup>ème</sup> phase est considéré comme forfait général.

Dans chaque niveau, les équipes se rencontreront en match aller/retour ; les résultats de la 1<sup>ère</sup> phase ne comptent pas.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueuses utilisent un ballon de taille 2

L'équipe qui termine première du niveau le plus haut est déclarée championne de ligue.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 14 ANS MASCULIN ET FEMININ

## PREMIERE PHASE DEPARTEMENTALE

Chaque comité organise son championnat selon ses propres critères. Il est néanmoins intéressant qu'il y ait une harmonisation entre les divers comités.

Chaque comité désigne les équipes garçons et filles qui participeront au championnat de ligue au plus tard le 11 décembre 2011.

3 équipes pour le comité de l'Isère

3 équipes pour le comité de Drôme/Ardèche

3 équipes au total pour les comités de Savoie et Haute Savoie

## DEUXIEME PHASE REGIONALE

Les 9 équipes qualifiées se rencontrent en tournois à 3 équipes sur 8 dates

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les 9 équipes de ce championnat -14 ligue accèdent au championnat -15 de ligue pour la saison 2012/2013.

## ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par les JA du club recevant accompagné d'un suiveur club.

Pour les deux journées communes, les JA seront désignés conjointement par la CRA et les CDA.

## REGLES DE JEU

- ☞ Possibilité d'utiliser 14 joueurs.
- ☞ Les rencontres se déroulent en tiers temps de 10mn
- ☞ L'engagement s'effectue au centre du terrain
- ☞ Exclusion 1mn
- ☞ À chaque tiers-temps la marque repart à 0.
- ☞ Les sanctions se cumulent sur les tiers temps
- ☞ Le score final est l'addition des scores des 3 tiers temps
- ☞ Les tiers temps se jouent en alternance :
  - 1<sup>er</sup> tiers temps : A/B ; B/C ; C/A
  - 2<sup>ème</sup> tiers temps : A/B ; B/C ; C/A
  - 3<sup>ème</sup> tiers temps : A/B ; B/C ; C/A
- ☞ Formes de jeu des 4 journées des matches aller :
  - ✓ Temps 1 : 5 joueurs + 1 gardien. Défense homme à homme à hauteur du ballon.
  - ✓ Temps 2 : 5 joueurs + 1 gardien. Défense de zone.

✓ Temps3 : 6 joueurs + 1 gardien avec libre choix de la forme de jeu : pas de stricte et pas de changement attaque/défense.

✓

☞ Formes de jeu des 4 journées des matches retour :

✓ Temps 1 : 5 joueurs + 1 gardien. Défense homme à homme à hauteur du ballon.

✓ Temps2 : 6 joueurs + 1 gardien. Défense de zone.

✓ Temps3 : 6 joueurs + 1 gardien avec libre choix de la forme de jeu : pas de stricte et pas de changement attaque/défense

✓

Organisation d'un challenge sur 4 journées.

1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> : rassemblement de toutes les équipes, les entraîneurs et tuteurs de JA en un même lieu.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : plateaux à 3 équipes sur les dates d'inter-com pour permettre aux joueurs non sélectionnés de se rencontrer et de parfaire leur formation. Aucun report pour cause de joueurs sélectionnés ne sera accepté sur ces dates.

## **PARTICIPATION AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS 2012/2013:**

### **1. EN MASCULIN : poules de 12 dans toutes les catégories ligue D/S :**

-19 ans : les équipes reléguées du championnat de France - 18 ans.

3 équipes issues des championnats départementaux - 18 ans (1 équipe 26/07 ; 1 équipe 38 et 1 équipe 73/74)

N équipes issues du championnat -17 ans ligue (dans l'ordre du classement) pour compléter la poule à 12.

-17 ans : les 5 équipes issues du championnat Rhône/Alpes

3 équipes issues des championnats départementaux - 16 ans (1 équipe 26/07 ; 1 équipe 38 et 1 équipe 73/74)

Les équipes classées de la 6<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place du championnat -15 ans ligue.

-16 ans Rhône/Alpes : Les 5 premiers du championnat -15 ans D/S avec 5 équipes du Lyonnais (poule de 10).

-15 ans : les 9 équipes ayant participé au championnat -14 ligue de la saison 2011/2012

3 équipes issues des championnats départementaux - 14 ans (1 équipe 26/07 ; 1 équipe 38 et 1 équipe 73/74)

-14 ans : Une phase départementale jusqu'au 20 décembre pour sélectionner 9 équipes (3 équipes 26/07 ; 3 équipes 38 et 3 équipes 73/74).

Une 2<sup>ème</sup> phase ligue à partir de janvier 2013 avec ces 9 équipes

### **2. EN FEMININ : poules de 12 dans toutes les catégories ligue D/S :**

19 ans : Les équipes reléguées du championnat de France - 18 ans.

3 équipes issues des championnats départementaux - 18 ans (1 équipe 26/07 ; 1 équipe 38 et 1 équipe 73/74)

N équipes issues du championnat -17 ans ligue (dans l'ordre du classement) pour compléter la poule à 12.

-17 ans : Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> place du championnat -15 ans 2011/2012

Ou les équipes classées de la 6<sup>ème</sup> à la 14<sup>ème</sup> place au cas où le championnat R/A serait créé.

3 équipes issues des championnats départementaux - 16 ans (1 équipe 26/07 ; 1 équipe 38 et 1 équipe 73/74)

-16 ans Rhône/Alpes (si ce championnat est créé) : Les 5 premiers du championnat -15 ans D/S avec 5 équipes du Lyonnais (poule de 10).

-15 ans : les 9 équipes ayant participé au championnat -14 ligue de la saison 2011/2012

3 équipes issues des championnats départementaux - 14 ans (1 équipe 26/07 ; 1 équipe 38 et 1 équipe 73/74)

-14 ans : Une phase départementale jusqu'au 20 décembre pour sélectionner 9 équipes (3 équipes 26/07 ; 3 équipes 38 et 3 équipes 73/74).

Une 2<sup>ème</sup> phase ligue à partir de janvier 2013 avec ces 9 équipes